

PROJET DE LOI

adopté

le 15 novembre 1994

N° 23
S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la ratification du **traité d'entente, d'amitié et de coopération**
entre la République française et la République de **Moldova**.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 38 et 60 (1994-1995).

Article unique.

Est autorisée la ratification du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Moldova, signé à Paris le 29 janvier 1993 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 15 novembre 1994.

Le Président,

Signé : René MONORY.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 38 (1994-1995), Sénat.